



Confidentialité et email ?

Par **2506**, le **10/12/2009** à **17:43**

Bonjour à tous,rnrnJe me pose la question suivante : aujourd'hui, comme il est facile d'accéder à une boîte email d'autrui (grâce au mot de passe piraté par des logiciels de pirates), on peut envoyer des emails à l'insu des gens. Or, si une personne travaille dans une société quelconque, et elle est liée par des clauses de confidentialité, et si un de ses collègues veut lui faire du tort, il suffit que ce collègue envoie un document de la société à partir de la boîte email de la personne (après avoir piraté son mot de passe par exemple), la personne en question aura des soucis avec la justice alors qu'elle peut être totalement innocente. Comment la personne en question pourra t-elle se défendre dans un cas pareil ? Ce n'est pas de la science fiction du fait que ça pourra très bien advenir à n'importe qui.

Par **frog**, le **10/12/2009** à **17:53**

[citation]il est facile d'accéder à une boîte email d'autrui (grâce au mot de passe piraté par des logiciels de pirates)[/citation]rnPour cela, il faudrait déjà avoir un accès physique à la machine et pouvoir y installer le ou les logiciels. C'est pas gagné...

Par **2506**, le **10/12/2009** à **19:03**

d'après un reportage à la télévision, il est très facile de pirater le mot de pass d'une messagerie surtout les plus populaires : hotmail, yahoo...